



LE COURRIER DU RETRAITE

Loire

Janvier 2019

Section Loire de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

Sommaire :

P1 : Edito P2 : La FGR dans l'action unitaire du 31 janvier ; CDCA
P3 : Laïcité. JPA P4 : Compte-rendu AG d'automne P5 :
Congrès du Mans : motion « Le retraité dans la société »
P6 : Assemblée de Printemps à Goutelas préparation du Congrès,
Inscriptions au repas de l'Ag Cotisations des seuls adhérents directs)

AG de Printemps

Le 14 mars Château de Goutelas

L'Ag sera suivie d'un apéritif pour tous

Et d'un repas convivial

**Action santé CDAFAL-FGR
Le Dossier médical partagé
Comment ça marche ?**

Débat avec le Dr Rodolphe CHARLES Professeur au CHU

**Lundi 8 avril 19 heures
Amicale laïque la Chaléassière**



Edito : Trop subtil, trop intelligent ? Non ! Trop c'est trop!

Le chef de file des députés « La République en marche » a reconnu que la majorité avait commis "deux erreurs" face aux "gilets jaunes" : celle d'avoir "insuffisamment expliqué" et "d'avoir probablement été trop intelligent, trop subtil, trop technique dans les mesures de pouvoir d'achat".

Finalement, un mouvement populaire de trois mois, avec dès le début une majorité de travailleurs pauvres, de femmes actives et de retraités, un mouvement que l'on ne saurait réduire à ceux qui le récupèrent, et qui pose à sa façon les mêmes revendications que les syndicats depuis des années, cela s'expliquerait juste par une incompréhension : « Jojo le gilet jaune » ne pige pas trop !

Alors aujourd'hui, on nous appelle à débattre, non pas afin de nous écouter, mais dans l'intention affichée que nous nous résignons: en témoignent les questions posées, toutes orientées vers les solutions déjà prêtes comme celles proposées pour abaisser la charge fiscale : moins de services publics, moins de protection sociale ...

Mais nous avons des choses à dire, sur la démocratie, par exemple : qui représente aujourd'hui les 16 millions de retraités sur des questions aussi centrales que le montant des pensions, sur leur revalorisation, sur les restes à charge, sur leur refus d'une assurance autonomie obligatoire, sur les différentes formes d'hébergement des personnes en perte d'autonomie, sur les aménagements de logement pour bien vivre « chez soi » ?

C'est un manque criant, un déni de démocratie, que le gouvernement actuel, dans la ligne des précédents, refuse de combler en ignorant l'avis les organisations syndicales et associations de retraités. Avec au bout un référendum multicritères pour noyer la colère et justifier les réformes prévues et modifier la Loi de 1905 ?

Pas question pour la FGR-FP de renoncer à défendre, avec les actifs, la condition des retraités
Stéphane BATIGNE

Action retraités du 31 janvier 2019 St-Etienne et Roanne



La FGR-FP siège au CDCA

Nouvelles du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Le CDCA est mis en place depuis un an et les commissions ont commencé leurs travaux. La FGR est présente dans les 4 commissions, au bureau ainsi qu'à la Conférence des financeurs du Conseil Départemental.

Quelques exemples de travaux : la visite de labélisation des hébergements intégrés avec les services du département ; un travail sur le rôle des représentants des usagers dans les EHPAD ; l'organisation d'un séjour pour les aidés avec leurs aidants.

C'est mieux en le disant :

La FGR-FP participe de la mobilisation unitaire contre la révision de la Loi de 1905

Elle a signé le texte ci-dessous commun à plus d'une quarantaine d'organisations laïques

« Non à la révision de la loi de 1905 !

Des projets de révision de la loi de 1905 seraient à l'étude. S'il s'agit de mieux encadrer des dérives intégristes mettant en cause les principes et valeurs de la République, le titre V de la loi, intitulé Police des cultes fournit l'arsenal juridique suffisant. S'il s'agit de financer les cultes de quelque manière que ce soit, on entrerait alors dans une procédure concordataire que la loi de 1905 avait précisément pour but d'abolir.

Les organisations laïques soussignées, réunies le jeudi 22 novembre 2018 à Paris, mettent en garde contre toute modification de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, quelles qu'en soient les voies. Cette loi est un pilier fondamental de la République. Pour assurer à chaque citoyen la liberté de conscience, elle a instauré un juste équilibre entre la garantie du libre exercice des cultes et la neutralité confessionnelle de l'État.

Les organisations signataires rappellent donc solennellement l'intangibilité des principes solidairement posés par la loi :

Article 1. La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2. La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Elles demandent, par-delà les débats inutiles que suscitent ces projets de révision, que soit déjà et complètement appliquée la loi. »



2, rue Emile Noirot - 42100 Saint-Etienne
Tél. : 04 77 32 30 90 - Courriel : jpa42@wanadoo.fr

**LE SAVIEZ-VOUS ?
3 MILLIONS D'ENFANTS
NE PARTENT JAMAIS
EN VACANCES !**

LA JEUNESSE AU PLEIN AIR MILITE POUR LE DEPART DE
TOUS LES ENFANTS EN VACANCES.

Notre engagement repose sur des valeurs de
LAICITE, de SOLIDARITE et de CITOYENNETE.

participez à la
Campagne de
solidarité 2019



BON DE SOUTIEN

OUI, j'aide un enfant :€

MES COORDONNEES

Nom - Prénom :

Adresse :

Ville - CP :

Email :

L'an dernier, ce sont 2649 journées-enfants qui ont été financées, grâce à votre solidarité, par la JPA. Participez à la campagne de solidarité 2019

Assemblée générale d'Automne

Le **rapport d'activité** écrit a été remis à chaque participant. Stéphane Batigne en a donc fait une présentation rapide, soulignant certains points qui ont fait ensuite l'objet de la discussion.

Pôle des retraités : il est souhaité que la FGR-FP Loire rencontre au moins une fois par an le Pôle des retraités. Le débat sur la **laïcité** s'interroge sur les difficultés ou blocage à rechercher la plus large unité et l'ambiguïté de l'appel à une manifestation à Saint-Etienne (5 organisations !). L'AG confirme l'opposition de la FGR-FP à la modification de la loi 1905. André DUCAT nous représente à Solidarité Laïque et fait un bilan rapide de l'action de l'année. Et Ivan SERPOUEY a rappelé que la JPA a financé 2649 journées enfants en 2018. Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Rapport financier : Martine Piatti a présenté oralement le bilan de l'année 2018, non encore clos avec un léger déficit de 200 €. La FGR Loire compte actuellement 298 adhérents syndiqués et 70 adhérents directs (-14 par rapport à 2017), soit un total de 382 adhérents.

Élection des commissaires aux comptes :

Les mandats de Charles Petit et Josette Pouget ont été renouvelés à l'unanimité.

Renouvellement de la commission exécutive : Hélène Fréry et Gérard Suc, renouvelables, acceptent de siéger à nouveau à la CE. Pas d'autre candidat. Renouvellement adopté.

Situation générale : Stéphane Batigne a d'abord fait un tour d'horizon sur les dislocations en cours dans le monde (réchauffement climatique, immigrations, montée des populismes, aggravation des inégalités), et en France (réduction des services publics, déliquescence de la démocratie, paupérisation d'une partie de la population, incapacité des organisations intermédiaires à prendre le relais, transformation de la solidarité en charité, ...). La révolte des gilets jaunes crée une situation chaotique et inquiétante, surtout si les syndicats n'interviennent pas. L'AG y a consacré un temps d'échange conséquent. Ceux-ci sont perçus par certains membres de l'AG comme des sans parole qui rappellent les sans culottes et qui, d'une agrégation de ras-le-bol individuels, découvrent la solidarité et la force de la collectivité, mais restent une force inorganisée au niveau national, et ouvre la voie aux manipulations d'extrême droite. D'autres font remarquer que des alertes avaient été pointées, soit par les syndicats, bien que ceux-ci soient plutôt silencieux actuellement, soit lors des manifestations du 15 mars, 14 juin, 18 octobre. Derrière la crise actuelle et au-delà de la question des taxes, sont posés des problèmes de fond, celui de la justice fiscale, du pouvoir d'achat, et du mépris de l'État vis à vis des syndicats. En fonction de ce qui a été entendu chez les gilets jaunes, certains se demandent jusqu'où la violence risque d'aller « face à un mur », pour que les choses bougent ? Face à cette révolte incontrôlable, la discussion souligne la nécessité d'une action syndicale unitaire. De fait, ce mouvement des gilets jaunes pourrait contribuer à des changements fondamentaux dans la société. Jupiter serait-il aujourd'hui en « capilotade » ?

Préparation du congrès national du Mans

Délégués de la Loire : sont proposés 2 délégués Stéphane Batigne et Marc Souveton, et 2 observateurs Françoise Bouvier et Martine Piatti. Adopté.

* **Motion protection sociale**. Stéphane Batigne présente la motion et insiste sur la pérennisation de la Sécurité Sociale face à l'offensive des assurances. Il propose qu'on ne se substitue pas aux revendications des actifs en matière de cotisations sociales tout en dénonçant leur remplacement par la CSG. Il fait remarquer que l'ouverture du numerus clausus ne garantit pas l'augmentation du nombre de médecins, les études médicales pouvant ouvrir la porte à des professions intermédiaires. La demande doit donc bien porter sur le nombre de médecins.

* **Motion fiscalité**. Martine Piatti présente la motion et fait remarquer que l'action des gilets jaunes apporte un éclairage nouveau et nécessiterait en partie une réécriture de la motion : taxe d'habitation, ISF, TVA, fiscalité de l'héritage, fléchage des prélèvements. Les gilets jaunes ne contestent pas le principe de l'impôt mais réclament une justice fiscale. Charles fait remarquer que la collecte de l'impôt est une mission régaliennne et ne devrait pas être confiée aux entreprises. La FGR devrait donc être contre le prélèvement à la source.

* **Motion place du retraité**. Françoise Bouvier présente la motion. Les retraités représenteront bientôt 33 % de la population en France et leur place ne peut être envisagée sous le seul angle économique. Ils constituent un corps social qui doit être représenté et défini avec des droits nouveaux. L'expression du retraité ne doit pas être limitée au bulletin de vote. Déjà, le bénévolat représente 1,5 point de PIB. (Motion publiée page 5 de ce Courrier)

* **Motion fonction publique**. Marc Souveton présente la motion et fait remarquer que celle-ci devra en partie être réécrite en fonction de la réforme des retraites : que deviendront nos revendications, comment vont-elles s'articuler avec cette réforme ? De plus, la motion ne rappelle pas notre attachement au statut des fonctionnaires. Françoise suggère d'utiliser la formulation d'indice terminal plutôt que 75 % du salaire des 6 derniers mois.

* **Motion laïcité**. La discussion a été intégrée dans le débat sur le rapport d'activité

CONGRES DU MANS 2019 : LE STATUT ET LA PLACE DU RETRAITÉ* DANS LA SOCIÉTÉ

Actuellement quatre générations se côtoient, qui ont toutes droit à une vie pleine et entière. Aujourd'hui, l'espérance de vie à 60 ans est de l'ordre de 25 à 30 ans. En 50 ans les Français de plus de 60 ans sont passés de 5% de la population à 20% aujourd'hui et seront 33% en 2035 selon les démographes. Il faut donc que notre société prenne en compte cette évolution et porte un regard positif et solidaire sur cette nouvelle étape de la vie.

La problématique retraités ne peut se résumer à une question économique de coût des pensions qu'il faudrait réduire. Il est inconcevable qu'une société moderne puisse fonctionner harmonieusement en excluant de son développement celles et ceux qui seront bientôt un tiers de la population. Cette situation nouvelle exige de prendre toutes les mesures pour accompagner cette évolution.

La place du retraité dans la société résulte de son statut d'ancien actif ayant conquis des droits dans un système de retraite solidaire et intergénérationnel. A ce titre la FGR-FP réfute et entend combattre l'amalgame qui tend à s'opérer entre personne âgée et retraité, comme le montre la quasi disparition du terme « retraité » dans de nombreux discours politiques et textes gouvernementaux.

La pension du retraité n'est pas une allocation sociale, elle est un droit lié aux cotisations versées. C'est pourquoi la FGR-FP revendique une évolution des pensions indexée sur celle des salaires et elle s'oppose à la mise en place d'un système à points qui ferait, plus encore, de la pension une variable d'ajustement. Les retraités expriment des aspirations générales et des besoins spécifiques (pouvoir d'achat des pensions, maintien, développement et organisation des services publics, logement, transport, culture, santé, prise en charge de la perte d'autonomie...).

Les retraités ont un rôle essentiel dans le fonctionnement de la société. Ils occupent une place particulièrement importante dans la vie familiale, citoyenne, associative, culturelle, syndicale et politique et contribuent à la vie économique du pays. Le rôle du retraité, créateur de lien social, passeur de mémoire et d'expérience, doit être affirmé et valorisé dans une société qui reconnaisse l'activité sociale à sa juste valeur.

Tout comportement relevant de l'âgisme, toute campagne d'opposition générationnelle sont néfastes à l'ensemble de la société. Au contraire la solidarité entre générations, facteur de cohésion sociale, doit irriguer tout projet de société : chaque acquis des retraités participe, de fait, à l'évolution des futures pensions des actifs. Elle implique des choix politiques et sociaux ; la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement ne répond qu'en partie à ces grands objectifs.

La citoyenneté du retraité ne devrait pas se limiter au seul bulletin de vote. Les retraités ont pris leur place dans le mouvement social. Comme pour tout groupe social la démocratie impose de mettre en place des lieux et moments institutionnels de débats spécifiques.

La FGR-FP appelle les retraités à s'organiser pour obtenir satisfaction. Elle demande sa place aux côtés des organisations syndicales dans les instances (nationales, régionales, départementales, voire locales) représentatives des retraités. C'est collectivement que les retraités gagneront une place mieux reconnue dans la société.

La FGR-FP poursuit sa réflexion sur les formes institutionnelles et démocratiques de représentation des retraités à mettre en place. (* Le vocable « retraité » désigne à la fois le retraité et la retraitée)

Le mot de la trésorière

Le bilan 2018 de la section est légèrement déficitaire de presque 200€. Principalement pour 2 raisons : Moins d'adhérents syndiqués et moins d'adhérents directs (84 en 2017 contre 72 en 2018). Nos collègues vieillissent, certains nous quittent alors qu'il y a moins de « jeunes » retraités. Donc moins de recettes. Par contre les dépenses restent les mêmes (location de salle, frais d'impression du Courrier du retraité), voire augmentent (frais d'acheminement de ce Courrier).

En 2018, ce sont ajoutées des dépenses « conjoncturelles » liées à la situation sociale tendue de ces derniers temps : impression de tracts appelant à nos manifestations, participation à l'achat des banderoles de tête de cortèges ...

L'année prochaine risque d'être plus délicate : le Congrès du Mans en avril constituera notre principal poste de dépenses (de l'ordre de 2 000 € pour trois délégués). Nous avons donc puisé cette somme dans notre compte d'épargne qui s'élève maintenant à 8400 €. Martine PIATTI

Cotisation des adhérents directs seulement :

Nom et prénom :

Année de naissance :

Adresse :

Adresse électronique :@.....

Administration d'origine :

A renvoyer avec un chèque à l'ordre de FGR-FP Loire à
FGR-FP Bourse du Travail, 2 Cours Victor Hugo 42028 Saint-Etienne

Pension Mensuelle BRUTE	Cotisation 2019
Jusqu'à 1100 €	19,20 €
De 1101 € à 1270 €	26,80 €
De 1271 € à 1390 €	31,90 €
De 1391 € à 1610 €	40,00 €
De 1611 € à 1840 €	44,40 €
De 1841 € à 2080 €	52,30 €
De 2081 € à 2880 €	59,20 €
Au-delà de 2880 €	69,40 €



Inscrivez-vous vite !

Nous tenons notre AG de printemps plus tôt cette année à cause du Congrès

Les inscriptions ont une date limite au **1^{er} mars** afin de prévenir le restaurant

Accès : A partir de Boën, direction Marcoux, puis une petite route à droite conduit au château.

Assemblée Générale du 14 mars 2019

Château de Goutelas 42130 Marcoux

Accueil 9 heures, AG de 9h30 à 12h30

Ordre du jour

Débat général sur la situation et nos activités

Rapport financier et quitus à la trésorière

Congrès du Mans : Présentation et vote des motions

Points divers

Menu du repas au Château de Goutelas

Terrine de légumes, Blanquette de veau accompagnée, Faisselle de fromage blanc, Tarte Tatin

Prix par personne : 28 € taxes, boissons et service compris. Accueil et Apéritif offert par la section.

Coupon d'inscription à renvoyer AVANT le 1^{er} Mars

Nom et prénom :

Inscription de personnes pour le repas, soit ... x 28 = €

A renvoyer avec un chèque à l'ordre de FGR-FP Loire à
FGR-FP Bourse du Travail, 2 Cours Victor Hugo 42028 Saint-Etienne